

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

C'Indépendant

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

des Pyrénées Orientales

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

BUREAUX A PERPIGNAN, 8, RUE LAZARE ESCARGUEL

POUR LES COMMUNICATIONS POLITIQUES, S'ADRESSER AU Directeur de l'*Indépendant*. — POUR L'ADMINISTRATION ET L'IMPRIMERIE, S'ADRESSER AU Gérant de la Société

BRAVO!

Comme on le verra au compte-rendu de sa séance privée tenue hier soir et que nous donnons plus loin, notre conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'envoyer sa démission à M. le préfet des Pyrénées-Orientales si l'administration de la guerre ne revenait sur sa décision de refuser aux troupes de Perpignan l'autorisation de participer aux fêtes de bienfaisance du Carnaval, autorisation qu'elle accorde à la garnison de Nice.

Notre article d'avant-hier, par lequel nous sollicitons nos représentants municipaux de relever le défi qui était porté à notre ville par le ministre de la guerre, nous dispense de dire combien nous approuvons la conduite de notre assemblée communale.

Certes, — et nous ne saurions trop le répéter, — si nous n'avions à reprocher à l'autorité militaire supérieure que son manque absolu de complaisance et son irritante partialité envers notre cité tels qu'ils résultent de la dernière décision ministérielle à propos des fêtes carnavalesques, on pourrait trouver un peu exagérée la protestation radicale du conseil municipal de Perpignan.

Mais il s'agit ici d'autre chose que d'un fait isolé, d'un incident plus ou moins vexatoire. Il s'agit de protester contre un mauvais vouloir systématique à l'égard de notre cité qui s'affirme de plus en plus au ministère de la guerre.

Nous pourrions dédaigner une blesse d'amour-propre, il nous est impossible de ne pas nous indignez contre un état d'esprit qui a déjà grave-

ment compromis nos intérêts primordiaux.

Perpignan ayant toutes les charges et tous les désagréments d'une ville de guerre, n'en a plus aucun avantage. L'autorité militaire nous oblige, par ses prétentions exorbitantes, à conserver intacte notre étouffante et inutile ceinture de remparts et, en même temps, elle nous retire, à quelques soldats près, toutes les troupe de la garnison.

Chaque fois que nous demandons à la guerre la moindre mesure de complaisance pouvant, sans porter du tort à personne, sans nuire à la défense nationale, présenter pour nous quelque agrément ou quelque utilité, le ministre et ses bureaux se retranchent derrière les chinoiseries de règlements mesquins pour masquer leur éternelle fin de non recevoir.

Cela a assez duré.

L'autorité militaire se f...iche de nous. Il convient que la municipalité, forte de l'appui de la population toute entière, sans distinction de partis ou de nuances, lui prouve qu'elle ne se f...iche pas de nous impunément. Il convient qu'elle rende la France entière témoin du mauvais vouloir, de l'étroitesse d'esprit et de l'injustice du ministre de la guerre, de ses bureaux et de ses chefs de corps et qu'elle la fasse juge.

La question du refus des troupes qui vient de surgir est une occasion éclatante de bien montrer les iniquités révoltantes dont nous sommes depuis longtemps victimes. Le conseil municipal ne l'a pas laissée échapper, il a fait son devoir.

Bravo ! J. E.

FEUILLET DE L'INDÉPENDANT
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

N° 22

MER BÉNIE

(MŒURS MARITIMES)

PAR
PIERRE MAËL

DEUXIÈME PARTIE

I (suite)

En atteignant la côte, Rovellan se trouva en présence de quelques camarades déjà accourus. On échangea des poignées de main et des réflexions, réflexions peu gaies.

— Eh bien, père Rovellan, demanda un jeune homme, vos gens sont donc rentrés que vous voilà avec nous au sauvetage ?

— Oui, répliqua le vieillard. L'*Yvette* est pour sûr au Kernevel, cette nuit. Mes hommes avaient pris vingt-quatre heures de congé. Ils avaient eu bon œil.

— Alors, vous êtes des nôtres ?

— Est-ce que j'ai coutume d'y manquer mon gars ?

Le vieillard donna cette réplique d'un ton presque dur, qui amena tout aussitôt une parole élogieuse sur les lèvres de son interlocuteur.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Paris, 20 février.

Les retraites ouvrières.

La commission de prévoyance sociale a entendu aujourd'hui le rapport de M. Guiyesse sur la question des retraites pour la vieillesse. On sait que le Gouvernement et la commission étaient d'accord sur presque tous les points du projet qui a pour but d'accorder une majoration à ceux qui sont titulaires de livrets de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, à condition que la pension servie à chaque titulaire soit inférieure à 360 francs.

Toutefois, tandis que le Gouvernement demandait que la majoration ne fut accordée qu'aux pensionnés ayant au moins 70 ans, la Commission a décidé d'abaisser à 65 ans, la limite d'âge.

Rappelons que, pour 1895, une première subvention de deux millions sera inscrite au budget pour la majoration des pensions.

Telles sont les bases sur lesquelles M. Guiyesse a établi son rapport.

Les morts.

M. Récipon, député républicain de Redon, ancien député des Alpes-Maritimes, membre de la commission des douanes, chevalier de la Légion d'honneur, est mort ce matin, en son hôtel avenue des Champs-Elysées, des suites d'une congestion pulmonaire.

Désaccord entre amis.

Les groupes de la gauche progressiste et de la gauche radicale socialiste se sont réunis ; après un échange de vues sur la situation politique, la gauche progressiste a décidé de faire une démarche auprès du Gouvernement, afin de lui signaler l'attitude de certains fonctionnaires à l'égard du parti républicain.

L'extrême gauche, tout en approuvant la démarche de la gauche progressiste, au sujet des fonctionnaires, n'a pas cru devoir se joindre à elle ; elle estime qu'elle ne peut, en tant qu'extrême-gauche, faire de démarches auprès du Gouvernement sans gêner la liberté d'action de ses membres dans les votes qui ont eu lieu à la Chambre.

Le groupe agricole

Le groupe agricole a décidé de faire imprimer et distribuer le discours prononcé par M. Fougeirol dans la séance du 13 février.

M. Cluseret a appelé l'attention du groupe sur la situation déficiente du service postal de certaines régions, et a protesté contre la décision de l'administration des postes tendant à affecter les bénéfices produits par les petits bureaux de petites villes, à l'amélioration exclusive du service à Paris, Marseille et Bordeaux.

La Suppression des Octrois.

Paris, 20 février.

Le ministère actuel qui parle peu, qui n'a voulu faire, lors de son avènement, aucune déclaration pompeuse, agit beaucoup et pratiquement. On se souvient des objurgations qui lui furent adressées au lendemain de la première interpellation sur la politique générale : « Vous ne nous avez pas parlé des octrois, lui a-t-on dit dans la presse d'opposition, et cependant il y a dix ans qu'on attend cette réforme. » Eh bien ! le Gouvernement vient de faire mieux que de parler de cette réforme ; il vient de la mettre en exécution. Il a estimé qu'on avait assez discuté sur la matière et qu'il ne restait plus rien à dire : La moindre expérience serait de beaucoup préférable à tous les grands discours.

MM. Ribot et Georges Leygues se sont donc mis d'accord avec la municipalité d'une grande ville, celle de Lyon, pour tenter une expérience de la suppression des octrois et le remplacement de cette contribution par tel autre impôt qu'il plaira au conseil municipal de Lyon de proposer. Si cette expérience réussit à Lyon, elle pourra être généralisée. Si non ! il conviendra de rechercher autre chose.

On est unanime dans le monde politique à féliciter le Gouvernement de l'esprit de décision dont il vient de faire preuve et de son désir de marcher résolument dans la voie des réformes.

Ceux qui parlent du Roussillon.

M. JEAN BRUTAILS

Nous ne possédions jusqu'ici sur l'archéologie roussillonnaise que des études très incomplètes, traitant particulièrement de monuments déterminés, mais aucun travail d'ensemble n'avait été fait permettant de juger l'œuvre considérable accomplie pendant des siècles pour la construction et l'ornementation des édifices religieux qui couvrent le sol de notre beau Roussillon. M. Jean-Auguste Brutails, archiviste de la Gironde, juge au tribunal supérieur d'Andorre, ancien archiviste des Pyrénées-Orientales, vient de combler cette lacune, en publiant ses *Notes sur l'Art religieux du Roussillon* (1), parues récemment dans le Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

M. Brutails, qui a déjà publié sur notre province tant de travaux remarquables, avait résolu, lorsqu'il était archiviste à Perpignan, de faire une étude complète sur l'architecture religieuse du Roussillon.

Il avait amassé dans ce but un grand nombre de croquis, de photographies, de textes, quand son déplacement à Bordeaux interrompit sa besogne et arrêta l'exécution de son projet.

Quelques amis lui ayant fait remarquer l'utilité que présenterait la mise en œuvre de ces matériaux, étant donnée l'ignorance presque absolue où l'on est des règles de l'architecture roussillonnaise, le savant archiviste s'est décidé à publier ses *Notes sur l'Art religieux du Roussillon*.

Tous ceux qui aiment notre pays et sont heureux de voir les savants et les érudits en faire connaître toutes les richesses naturelles ou artistiques, toutes les beautés, toutes les gloires, approuveront et féliciteront M. Brutails de la publication de son travail. C'est une étude consciente, fortement et sainement conçue, étayée de preuves nombreuses et irrécusable. On peut parfois ne pas approuver tous les arguments, toutes les théories qu'expose l'auteur, toutes les thèses qu'il défend ; on ne peut

(1) Un volume de 200 pages avec de nombreux dessins, gravures et de magnifiques planches. Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, Paris. — Prix : 40 francs.

fants s'étaient agenouillés, et priaien à haute voix. C'étaient des intéressés, pour la plupart, ceux-là. Ils avaient un père, un mari, un fils ou un frère à la mer. Ils ne savaient point quelles étaient les malheures qui appelaient. Dans leur ignorance, chacun y cherchait et croyait à voir les siens.

C'était un tableau sublime d'horreur que celui de cette mer démontée sous l'irradiation sépulcrale de la lune.

Les rafales avaient si bien dégarni la voûte de sa tenture plombée, qu'en ce moment la clarté du ciel ruisselait sur l'Océan. Elle permettait d'en mesurer la force, d'en apprécier les ravages. La mer ne se cachait pas, selon son habitude, sous les denses ténèbres des orages d'été. Le vent seul faisait tous les frais de la mise en scène. C'est à peine si, de temps à autre, un grain venait rappeler que les colères de la nature font correspondre les éléments.

On pouvait suivre la progression du life-boat vers la goëlette. Une alternance de chocs épandus, le faisait disparaître et reparaître sous les montagnes d'eau insurgées. Les avirons nageaient ferme avec une cadence et un unisson que répercutaient parfois les échos du rivage.

Tous les hommes se dépassaient sans restriction. Dans ce duel entre la matière déchainée et la pensée autonome, il fallait que celle-ci ne se laissât pas surprendre un instant.

(A suivre.)

toutefois s'empêcher de rendre hommage à son rare talent, à son grand savoir, à la puissance et à la vigueur de son raisonnement.

Les Notes sur l'Art religieux du Roussillon sont divisées en quatre parties : La Construction, l'Ornementation, l'Ameublement et les Sépultures.

La première partie est exclusivement consacrée à l'architecture. M. Brutails examine d'abord les ressources dont disposaient les constructeurs roussillonnais, et nous montre les difficultés que l'on éprouvait pour approvisionner les chantiers de matériaux de construction. Si les matériaux étaient difficiles à trouver, l'argent l'était davantage, les guerres et les invasions successives ayant ruiné le pays.

« Si les ressources manquaient aux Roussillonnais d'autrefois, — dit M. Brutails, — il faut ajouter qu'ils n'étaient pas d'habiles bâtisseurs. Est-ce parce que les moyens leur faisaient défaut dans une certaine mesure, leur activité s'exerçait sur d'autres objets ? Il est permis de croire plutôt que le génie de cette race ardente, plus imaginative que raisonnable, race d'artistes bien plus que de savants, se prêtait peu à l'étude des arides problèmes que les architectes du Nord résolvaient si merveilleusement.

« Ce qui est certain, c'est que parmi les églises anciennes du Roussillon, aucune n'est comparable aux splendides monuments de l'Ile-de-France ou de la Normandie. L'idée du plan, les moyens d'exécution, les formules des procédés sont simples, d'une simplicité qui semble presque enfantine, quand on rapproche des produits de l'art architectural roussillonnais les œuvres contemporaines des écoles plus favorisées.

« Et néanmoins, l'architecture de la province présente un réel intérêt. L'érudit trouve profit à l'observation des arts, même les plus primitifs ; l'archéologue ne tient pas compte seulement de la valeur intrinsèque des objets qu'il étudie, et, à certain point de vue, une grosse figure l'emporte parfois à ses yeux sur la plus délicieuse statuette que jamais artiste grec ait tirée du marbre de Paros. »

Nous n'avons rien à reprendre à ces lignes pas plus qu'au chapitre qui suit sur la classification des églises roussillonnaises.

Avant M. Brutails soutient que les règles données pour dater les édifices d'après leurs caractères ne peuvent être appliquées d'une façon rigoureuse dans les provinces reculées comme le Roussillon. Tel édifice que l'on croit du XV^e siècle, a été construit il y a cent ans à peine ; tel autre qui paraît récent date de plusieurs siècles.

L'auteur passe ensuite en revue les divers types d'églises romanes et gothiques existant en Roussillon. Ses démonstrations très nettes et très précises sont rendues encore plus claires par de nombreux plans et gravures.

Cette partie de l'ouvrage de M. Brutails est absolument remarquable. L'ancien archiviste des Pyrénées-Orientales nous permettra de formuler en passant une légère critique qui n'a rien de désobligeant pour lui. Pourquoi traite-t-il avec tant de dédain la belle petite église d'Hix, en Cerdagne, qu'il considère comme un monument sans importance, ayant une réputation superficielle. M. Brutails se contredit lui-même sur ce point, car à tout instant il est obligé de citer en exemple cet élégant monument, un des plus intéressants de notre département. Nous lui adresserons le même reproche en ce qui concerne l'énigmatique église de Planès (canton de Mont-Louis), dont le plan mystérieux a fait couler et fera couler encore tant de flots d'encre !

M. Brutails s'occupe encore avec le même talent, des portes, des fenêtres, des clochers, des fortifications des églises, des cloîtres, et enfin des édifices divers.

Les trois dernières parties des Notes sur l'Art religieux du Roussillon sont consacrées à l'Ornementation, à l'Ameublement et à la Sépulture. Elles sont traitées avec la même compétence, la même hauteur de vues, la même sûreté de jugement que la première partie de l'ouvrage.

M. Brutails fait ressortir, dans la deuxième partie traitant de l'Ornementation, combien les Roussillonnais, artistes plutôt que constructeurs, étaient plus habiles à orner un édifice qu'à en assurer la stabilité. Il exagère cependant un peu trop en ce qui concerne les sculpteurs roussillonnais en leur prétendant une habileté qui, à notre avis, leur a beaucoup fait défaut. Nous approuvons davantage le jugement qu'il porte sur le talent déployé par nos ouvriers dans les travaux de ferronnerie, fausses pentures, heurtoirs en fer ouvrage, etc., que l'on voit aux portes de plusieurs de nos églises. Les chapitres touchant la sculpture ornementale et statuaire, les colonnes, les décos intérieures, les peintures

res, les façades, absides, portes, vantaux de portes et fenêtres, composent la deuxième partie des Notes sur l'Art religieux du Roussillon.

La troisième partie : l'Ameublement contient des renseignements très instructifs sur le mobilier et le trésor de nos églises. Les boiseries, les ferronneries, les rétables et tableaux, les autels, les fonts, les bénitiers, les cloches, les crucifix, (dont M. Brutails avait fait, il y a quatre ans, une étude si complète), les madones, les travaux d'orfèvrerie, les vases à eaux bénites, les vêtements sacrédothés sont successivement passés en revue.

En parlant de l'orfèvrerie M. Brutails constate que le département des Pyrénées-Orientales était l'un des plus brillamment représentés à l'exposition rétrospective d'orfèvrerie de 1889. Plusieurs trésors de nos églises contiennent, en effet, des pièces d'une très grande valeur, finement travaillées. L'orfèvrerie a d'ailleurs, été une des industries les plus prospères et les plus renommées de notre pays et elle n'a rien perdu encore aujourd'hui de son ancienne splendeur.

Dans la quatrième et dernière partie les Sépultures, M. Brutails parle toujours, avec le même talent et la même science, des tombes antiques, des dalles gravées, des effigies en relief, des sarcophages, des cavités dans les murailles, des tombeaux arqués.

Enfin, dans la conclusion, l'auteur formule quelques considérations générales sur les origines et sur les caractères de l'art roussillonnais, ou plutôt, de l'art catalan, « car l'architecture roussillonnaise, dit-il, paraît n'être qu'une variété de l'architecture catalane. » Il termine en disant :

« La peinture et la sculpture paraissent avoir été en honneur dans le pays, surtout pendant la période gothique ; l'orfèvrerie, la ferronnerie perpignanaises étaient assurément d'une habileté rare ; en un mot, l'art décoratif, l'art industriel récurrent en Roussillon un développement qui place cette province au premier rang.

« Seule, l'architecture conserva ses procédés primitifs ; ses monuments gardèrent la rudesse du sol qui les porta, des hommes qui les élevèrent ; mais ce défaut même leur donne une saveur archaïque qui n'est pas l'un des moindres attraits de ce beau pays où tout, dans les sites, dans la race et dans les mœurs, est empreint d'une si puissante originalité. »

Telle est l'étude si savante et si consciencieuse de M. Jean Brutails, sur l'Art religieux du Roussillon. Rien n'est laissé de côté, tout est traité, et supérieurement, dans cette œuvre importante qui restera comme une des meilleures productions de notre ancien archiviste, comme un de ses travaux les plus remarquables.

Après l'avoir lu, on ne peut s'empêtrer de regretter que ces pages si intéressantes, si pleines de renseignements précieux, soient les dernières que M. Brutails consacre à notre pays. Nous voulons croire, avec tous ses amis, que l'auteur des Notes sur l'Art religieux du Roussillon tiendra à démentir ce qu'il dit lui-même dans les premières lignes de sa préface, en publiant sur notre département de nouvelles études aussi complètes, aussi intéressantes et qui trouveront toujours autant d'admirateurs que de lecteurs.

E. BROUSSE fils.

CHRONIQUE DU CARNAVAL

LA BATAILLE DES FLEURS

Malgré le refus du ministre de la guerre la fête de dimanche prochain sera extrêmement brillante. Outre les chars et les groupes qui ont figuré dimanche dernier à la Cavalcade, d'autres chars et d'autres groupes se font journalement inscrire. De nombreux landaus ornés de fleurs participeront aussi à la bataille.

A la promenade des Platanes, la construction des loges avance très rapidement. Ce matin, des délégués du Comité se sont rendus aux Platanes pour prendre les dernières dispositions.

Le règlement de la bataille de fleurs sera élaboré ce soir par le Comité des fêtes. Nous le publierons demain.

Le quartier Saint-Jacques, suivant l'exemple de Saint-Mathieu, organise un char et des groupes qui figurent dimanche à la bataille des fleurs.

Marché aux fleurs. — Nous rappelons aux jardiniers et fleuristes que l'administration municipale a exceptionnellement décidé de ne percevoir aucun droit de place au Marché aux fleurs qui se tiendra sur la place Gambetta (ci-devant place d'Armes) pendant les journées des 22, 23 et 24 février 1893.

Les souscriptions. — Les personnes qui entrent dans les listes de souscription sont priées de les transmettre d'urgence au Comité des fêtes (rez-de-chaussée de la mairie). Il est indispensable que ces listes soient rendues le plus vite possible.

(4) M. le docteur Saharthez, de Perpignan, se propose de publier prochainement une savante et fort instructive étude sur l'église de Planès, une des bizarres archéologiques les plus curieuses des Pyrénées-Orientales.

Les personnes qui désirent aider de leurs souscriptions le Comité des fêtes peuvent souhaiter à l'Indépendant, entre les mains de M. E. Brousse fils, ou au siège du Comité.

■■■ Bal du Jeudi Gras. — Liste des prix à décerner aux dames travesties.

— Prix offert par la commission :

1. Une gaine monture argent ;

2. Un éventail plumes et écaille.

Prix offerts par divers négociants de la ville, à choisir sur la liste suivante dressée par lettre alphabétique :

3. Un objet d'art (offert par M. Charrasse.)

4. Trois chemisettes (offertes par la maison A. Lévy.)

5. Une coupe en bronze (offerte par la maison Marty, place Laborde.)

6. Une écharpe en blonde de grenade (offerte par la maison S. Milhaud, A la Halle au Blé.)

7. Une boîte d'une demi-douzaine de gants Perrin, assortis (offerte par M. Sicart.)

Nombreux lots de rubans. — Choix de rubans avec aiguillettes diamantées.

Conditions du concours. — Le jury, composé de MM. Justin Massot, Joseph Cuillé, Joseph Sauvage, Célestine Bertran, se tiendra dans les loges 13 et 14 (côté droit du théâtre).

Ne pourront être primées, que les dames qui se tiendront dans la salle.

Les prix seront proclamés publiquement et distribués aussitôt après par le jury dans le local qui sera indiqué.

■■■ La commission prévient le public qu'il ne sera pas vendu de serpentins dans l'intérieur du théâtre.

Le secrétaire, J. DEJAN.

■■■ Les personnes qui assisteront au bal du Jeudi-Gras sont informées qu'elles pourront trouver au foyer du théâtre des déjeuners et consommations de toute sorte.

■■■ M. Emile Solère, pâtissier, successeur de M. Bousquet, place de la République, en face le théâtre, offre un sujet fantaisie d'une valeur de 48 francs à la dame la plus élégamment costumée du bal.

Voilà une excellente idée.

Rappelons que la pâtisserie Bousquet (place de la République), restera ouverte toute la nuit les soirs de bal au théâtre. On y servira des consommations de prime choix.

■■■ Avis aux juglars catalans. — Les organisateurs du char de Saint-Mathieu demandent à engager une couple de juglars catalans pour la journée de dimanche.

Envoyer les demandes et conditions au siège du Comité (café Serre).

■■■ Char de l'Agriculture et du quartier Saint-Jacques. — Les habitants du quartier Saint-Jacques qui veulent participer à ce char, pour la bataille des fleurs de dimanche prochain, sont priés de se faire inscrire à partir de ce jour, au siège du Comité, café Magnan, place du Puig.

Le bal de Jeudi-Gras.

La fête de ce soir promet d'être merveilleusement réussie. Le théâtre a été remis à neuf, l'éclairage de la salle a été augmenté et la splendeur du cadre donnera encore plus d'éclat aux toilettes de bal et aux travestissements de toute sorte.

Cela ne suffira pas à constituer une véritable fête carnavalesque, il y faut encore de l'entrain, de la gaîté pour amuser l'enfant dont nous célébrerons dimanche l'entrée triomphale. Il y en aura, soyez-en sûr. Maman a commencé à parcourir la ville, remplissant l'air du bruit de ses grelots, chacun le suit et le suivra jusqu'au bout de sa course folle.

Lorsque après la bataille de serpentins les faux nez feront leur apparition, suivrez tous l'exemple donné par la commission. Achetez un faux nez, on en vendra dans l'intérieur du théâtre, et ne songez qu'à l'heure présente toute faite de ris et de joies. Trêve aux noirs soucis ; arrêtez la pensée des sombres lendemains. Il n'y a plus de gens sérieux dans une nuit de bal masqué ; il n'y a plus d'âge : Carnaval, comme Bébé, verse à tous la jeunesse. Tous en faux nez. Ohé ! Ohé !

Le temps. — Le temps se maintient au beau fixe avec température élevée dans la journée.

Nous souhaitons que le temps se maintienne ainsi au beau fixe jusqu'à dimanche et favorise complètement notre magnifique bataille de fleurs.

■■■ Comité des fêtes. — Scrutin sur les représentants. — Chambre des députés. — Scrutin sur l'amendement de M. Gérault-Richard au chapitre 64 du budget de l'intérieur (entretien des détenus).

Il est décidé que de chaque côté de la loge du Comité, à droite de la grande allée, seront placées des chaises réservées où l'on aura accès moyennant une redevance de trois francs. Le ticket pour les chaises réservées donnera droit à l'entrée dans la grande allée.

Les coupons de loges donnent droit à six places à 3 francs. Les personnes qui voudront entrer dans les loges, en sus des six places réglementaires, devront payer trois francs chacune.

Les loges de Cercles donneront droit à des tickets à 3 francs par loge. Les tickets délivrés aux personnes entrant dans les loges donnent accès à la grande allée.

Les industriels qui voudront vendre des fleurs, des serpentins et des confettis en papier, à l'intérieur de la promenade des Platanes, devront payer un droit de dix francs.

Les industriels qui voudront vendre des fleurs, des serpentins et des confettis en papier, à l'intérieur de la promenade des Platanes, devront payer un droit de dix francs.

Un brassard leur sera délivré par les soins du comité. Chaque marchand ayant payé la redevance de dix francs pourra se faire accompagner de deux aides.

Le comité se réunira ce soir à 3 heures et 30 minutes, à la mairie, pour statuer sur la réglementation de la bataille des fleurs.

■■■ Les souscriptions. — Les personnes qui entrent dans les listes de souscription sont priées de les transmettre d'urgence au Comité des fêtes (rez-de-chaussée de la mairie). Il est indispensable que ces listes soient rendues le plus vite possible.

DÉMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Perpignan s'est réuni hier, à 8 h. 1/2, en séance privée, à la mairie, sous la présidence de M. Eugène Bardou, maire, assisté de M. Tarrène, adjoint. Étaient présents : MM. Bassou, Bernadach, Bourrat, Brousse fils, Briant, Dhers, Derroja, Estève, Francès, Gally, Guisset, Jambert, Morer, Malet, Mas, Ouilhet, Passama, Pouytes, Rousselière, Rocafort, Sobra et Viala. On voit que le conseil était presque au complet.

M. Eugène Bardou, maire, expose les faits et explique que l'autorité militaire, se basant sur une circulaire de 1891, refuse la participation des troupes pour les fêtes du Carnaval, alors que le concours des troupes est accordé dans les mêmes conditions à Nice.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Bardou, Bourrat, Jambert, Bassou, Francès, Passama, Bernadach, Brousse fils, Derroja et Viala.

Sur la proposition de MM. Bernadach, Bourrat et Brousse fils le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Le conseil municipal et l'opinion publique, justement émus de la partialité du Gouvernement vis-à-vis de la ville de Perpignan ;

« Considérant que M. le ministre de la guerre accorde aux Alpes-Maritimes ce qu'il refuse systématiquement à Perpignan ;

« Considérant que le même jour, à la même heure, le concours de l'armée est accordé à Nice et refusé à Perpignan ;

« Considérant que le concours de l'armée a été demandé à Perpignan pour les mêmes motifs et dans les mêmes circonstances qu'à Nice ;

« Considérant que le ministre de la guerre en autorisant à Nice ce qu'il refuse à Perpignan a deux poids et deux mesures, qu'il a deux façons d'interpréter ses règlements.

« Considérant enfin que M. le ministre de la guerre n'a pas le droit de créer un monopole en faveur d'une ville quelconque,

« Le conseil municipal, au nom de

la ville de Perpignan et de l'opinion

publique justement indignées de cette

partialité, proteste avec énergie contre

l'attitude du Gouvernement dans

cette circonstance.

« Considérant que le ministre de la guerre a été demandé à Perpignan pour les mêmes motifs et dans les mêmes circonstances qu'à Nice ;

« Considérant que le ministre de la guerre a été demandé à Perpignan pour les mêmes motifs et dans les mêmes circonstances qu'à Nice ;

Place Rigaud. — La mise en vente de Blanc, Toiles, Lingerie, etc., qui a lieu dans les grands magasins de la Halle au Blé offre un attrait tout particulier.

Le choix immense et l'extrême bon marché des prix constituent de vraies et agréables surprises pour les dames désireuses de profiter de bonnes affaires.

Grand choix de tissus pour robes de bals, dominos, etc., etc.

Aux Quatre-Cazals. — Le moulin des Quatre-Cazals fonctionne tous les jours. Les propriétaires peuvent y porter leurs olives en toute confiance.

En vente à l'usine : Huile d'olive pure 1^{er} choix, très avantageux.

À la Chevrette. — Toujours désireux d'être agréable à sa nombreuse clientèle, M. Sicart vient de recevoir de la maison Perrin frères un grand assortiment de gants longs pour soirées et bals.

Toujours au prix de Fabrique et chaque paire garantie.

Collection très variée de cartes pour menus ordinaires et de luxe. Prix très modérés. — Imprimerie de l'*Indépendant*.

OBSERVATOIRE DE PERPIGNAN OBSERVATIONS

du 21 février 1895, à 7 h. du matin.

Barom. à 0° au niv. de la mer.	764.0
Température de l'air à l'ombre	20°
Etat hygrométrique	93
Vent de la girouette	so faible
Direction des nuages	SSE
Etat du ciel	peu nuag.
Evaporation en 24 heures	1/23
Pluie en 24 heures	0/0
Maximum de température de la veille	8°
Minimum de température du jour	4°

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE

LE BARCARÈS. — Les Vols. — Les bateaux *Jeune-Lauré* et *l'Antoine-Joseph* ont reçu, à l'avant-dernière nuit, la visite de malfaiteurs. La cabine du capitaine de la *Jeune-France* a été fracturée; des habits, du linge et des fûts de rhum d'une valeur de 150 francs ont été enlevés.

A l'*Antoine-Joseph*, des provisions de bouche d'une valeur de 50 francs ont été soustraites.

SOFÈDE. — L'épidémie enfantine, loin de disparaître, gagne du terrain. Il y a cent enfants malades environ.

La plupart des enfants malades ont la rougeole et la coqueluche. Quelques-uns sont atteints de pneumonie.

On se demande avec anxiété dans les familles, quand cela finira.

Il y a à Sorède, de véritables foyers d'infection. Les rues de la Côte, Saint-Jacques et Place publique sont remplies d'une vase infecte qui répand dans l'atmosphère une odeur malsaine.

Les eaux ménagères alimentent les bourbiers et l'épidémie prendra des proportions inquiétantes si on ne met bon ordre à cette situation.

Dans la cour de la maison d'école la pompe où vont boire les enfants est située à côté des cabinets d'aisance. Il y a sûrement des infiltrations et l'eau du puis est contaminée.

La municipalité doit prendre des mesures d'hygiène énergiques pour que les rues soient tenues dans le plus grand état de propreté.

Le conseil d'hygiène ferait bien de se rendre compte de la gravité de l'épidémie en se transportant sur les lieux.

RIVESALTES, le 21 février 1895.

Le carnaval. — Le comité actif nommé par la jeunesse rivesaltaise pour s'occuper d'organiser la cavalcade de charité de mercredi prochain, 27 courant a tenu hier soir une première réunion à la mairie sous la présidence de M. F. Bousquet, administrateur du bureau de bienfaisance.

Il a été décidé :

1^o De faire appel à la jeunesse pour l'organisation de la cavalcade. Chaque groupe devra se mettre en rapport avec le comité qui examinera les idées soumises et au besoin seconde leur exécution;

2^o De décerner des prix aux chars, groupes à pied et masques isolés les plus méritants;

3^o D'organiser une souscription publique et de faire appel aux divers cercles et sociétés de la ville et au conseil municipal.

Le comité s'est ensuite constitué de la manière suivante.

Président : M. Laurent Dauré, adjoint au maire ; secrétaire général : M. Joseph Basséde fils ; secrétaire, chargé de la publicité : M. André Lloquet ; commissions : Initiative : Président : M. Laurent Dauré ; membres : MM. Eugène Ay ; Ant. Vinches fils ; Ch. Cabanes. Finances : Président : M. F. Bousquet ; membres : MM. Boutigny fils ; trésorier : A. Amigues ; trésorier-adjoint : Ed. de Rivals.

Execution. — Président, M. François Castello ; Membres, MM. Bourges (musique) ; Ribes (chant) ; Bonnara, Antoine Sisqué, Ricaud (chansons) ; Louis Sisqué, Joseph Blanqué (groupes à cheval) ; Martin fils (vélocipèdes) ; J. Gauze, Malpas (groupes à pied).

Conseil municipal. — Le conseil se réunira en séance publique, lundi prochain, 28 courant.

BOURG-MADAME. — Huissier en péril. — Un huissier de Prades s'est présenté au domicile des demoiselles Marguerite et Marie Izern, pour procéder à une saisie mobilière par suite de refus de paiement des contributions de 1894. Au moment où, assisté du commissaire de police, il a voulu pénétrer dans la maison, Mlle Marguerite Izern refusa d'ouvrir la porte. Un serrurier fut requis, mais au moment où il allait opérer, il reçut un pot d'huile bouillante qui n'atteignit que les habits.

Force fut de faire l'assaut de la maison ; mais, à chaque ouverture, Mlle Izern se présentait avec un revolver.

On pénétra enfin dans l'intérieur après avoir brisé une croisée et on put désarmer Mlle Izern, qui fut arrêtée.

Cette pauvre femme octogénaire a été remise quelque temps après en liberté.

PORT-VENDRES, 20 février.

Arrivée d'Oran. — Le paquebot postal, *Ville de Tunis*, de la Compagnie transatlantique, est arrivé d'Oran, aujourd'hui, à 7 heures 1/2 du matin.

Il a débarqué 71 tonnes de marchandises et 79 passagers dont 45 militaires et 34 civils, parmi lesquels trois expulsés escortés par la gendarmerie jusqu'à la frontière espagnole, et 2 aliénés que les gardiens ont conduit à la maison de santé d'Albi.

Un phénomène rarement observé s'est produit dans le port d'Oran, avant le départ de la *Ville de Tunis*. Les eaux ont baissé pendant une grande partie de la journée de trente centimètres environ.

Le transatlantique *Ville de Tunis*, en partance pour Port-Vendres, a vu son arrière toucher le fond et il a fallu déplacer une quarantaine de tonnes pour rétablir la position normale.

LAROQUE-DES-ALBÈRES. — *L'Indépendant* sera en vente tous les jours chez M. Pierre Casadamon, notre dépositaire.

St-LAURENT-DE-LA-SALANQUE.

— le 20 février.

Monsieur le Directeur,

Une réunion publique et générale a été tenue hier soir par les Prévoyants de l'Avenir à l'effet de s'entendre pour l'organisation d'un bal qui se donnerait sous peu dans une des salles de la Mairie.

Diverses propositions ont été faites par les membres du bureau, notamment celle de ne pas accepter comme sociétaires, ceux faisant partie des Prévoyants de l'Avenir. Cette question, qui avait été déjà soulevée dans la réunion de dimanche dernier, a trouvé plusieurs contradicteurs, lesquels, s'inspirant du désir de donner une plus grande extension à leur société, auraient voulu qu'une liste de souscription fût ouverte pour tous ceux qui auraient manifesté le désir de s'inscrire et augmenter ainsi le bénéfice des Prévoyants.

Cette question, qui à mon humble avis, était très acceptable, a été chaudement combattue par divers membres du bureau, qui ont décidé de refuser l'entrée du bal à toute personne qui ne fait point partie de la société. Cette décision est ridicule, puisqu'il est dit à l'article 15 paragraphe 3 des statuts que : « Par les soins du bureau des représentations ou concerts pourront être données au bénéfice de la société ». Je me demande ce qui résultera si cette décision n'est pas ratifiée ; ces messieurs du bureau croient donc que 30 signataires, si toutefois ce chiffre est atteint, suffiront pour couvrir les frais du bal ? C'est ainsi qu'ils croient augmenter l'avenir de la société en refusant la petite obole de ceux qui désirent s'inscrire ? Un peu plus de réflexion, messieurs et surtout pas autant d'égoïsme.

Il a été également décidé à cette réunion que les Prévoyants auront le droit d'inviter une cavalière qui ne soit pas prévoyante et qu'une demoiselle faisant partie de la société n'aurait point le droit de se faire accompagner par un cavalier non prévoyant, mais qui payerait sa cotisation, même si ce cavalier était son frère.

Cette question est inadmissible, car comme l'a fait remarquer un membre présent, d'après l'article 16 paragraphe 4 des statuts, les femmes sont admises ; ayant les mêmes devoirs, elles ont les mêmes droits. Dans l'espèce, ce qui nous occupe et en se tenant même aux décisions du bureau, le bal ne serait donné que pour les Prévoyants de l'Avenir, c'est-à-dire par ceux qui font partie intégrale de cette société civile. Or, si un prévoyant qui paie par exemple 2 francs d'entrée au bal a le droit d'inviter une cavalière quelconque, je me demande pourquoi une prévoyante, en vertu de l'article 16 paragraphe 4 des statuts, n'aurait pas le droit de se faire accompagner par un cavalier ne faisant point partie de la société, mais qui paierait aussi 2 fr., surtout si c'était un membre de la famille.

Cette proposition, ainsi que celle tenant à ce que la liste de souscription fût ouverte pour tout le monde, a été repoussée avec celles de divers membres présents. J'ose espérer que les promoteurs de la réunion d'hier soir, après avoir réfléchi, reviendront sur leur décision et au nom de ceux qui, comme moi, ne font pas encore partie de la société des Prévoyants de l'Avenir, au nom d'une foule de jeunes demoiselles qui attendent cette soirée avec tant d'impatience, je les engage à ouvrir une liste de souscription accessible à tout le monde.

Ils nous feront plaisir à tous et aux aimables Laurentines auxquelles ils fourriront l'occasion de passer une agréable soirée.

Un non Prévoyant.

St-LAURENT-DE-LA-SALANQUE. 20 février.

Monsieur le directeur,

M. le maire de Saint-Laurent n'ayant pas jugé à propos de me répondre, a délégué son second adjoint M. Blanqué pour cette importante mission.

J'aurai bien voulu m'éviter une polémique, mais la lettre de M. Blanqué adjoint au maire m'oblige à relever ce tissu d'inexactitudes contenu dans sa lettre erronée du 18 courant, et puisqu'il faut mettre les points sur les i, je vais brièvement exposer aux contribuables de Saint-Laurent de quelle façon l'on a délibéré pour les travaux communaux.

Tout ce que je vais exposer est copié sur le registre des délibérations.

En 1892, le 1^{er} septembre, M. Astor a proposé de donner à tour de rôle, les travaux communaux à tous les ouvriers de St-Laurent. Sa proposition fut adoptée le 2 septembre 1892.

Pendant l'année 1893 j'ai fait la réparation de la bascule s'élevant à 95 fr. 50, il faut défaillir la somme de 35 fr. pour fourniture de bois et façons.

J'ai fait aussi en 1893 pour le Barcarès des travaux s'élevant à 120 fr.

Puisque M. l'adjoint au maire me reproche d'avoir fait 130 francs de travaux sous l'administration du maire actuel, j'ai à lui répondre que ces travaux ont été faits en 1893, et que depuis 1893, un de mes collègues a fait pour 300 fr. de travaux environ, ce qui dépasse de beaucoup, les 130 francs que l'on m'accuse d'avoir fait.

Par une délibération du 22 novembre 1893, M. Parès Joseph propose de mettre tous les travaux communaux à l'adjudication, les pompeux données à lots. (Adopté).

Le 3 décembre 1893 les travaux sont donnés à l'adjudication (sauf la serrurerie) aux entrepreneurs ci-dessous pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 1894 au 31 décembre 1895 :

Menuiserie, Parazols Figueras, 25 % de rabais.

Peinture, Tristau Horace, 1 % de rabais.

Maçonnerie, Paret Paul, 30 % de rabais. Pompes, Bousquet et Alberny, 5 % à 20 % de rabais.

Je ferai aussi observer à M. l'adjoint au maire que de 1887 à 1892, j'ai été l'adjoint de la serrurerie aux travaux communaux. (Il l'ignore peut-être.)

(Nous supprimons ici des attaques personnelles qui n'ont rien à voir dans le débat.)

BERNARD, serrurier-contracteur.

AMÉLIE-LES-BAINS, 19 février.

Hier soir, une excellente soirée a été donnée à l'hôpital militaire par MM. les sous-officiers qui y sont en traitement. Des chansonnets populaires et deux vaudevilles, *Les Jours de Cadillac* et *Le Major Cravachon*, qui composaient le programme de cette petite fête, ont été interprétés avec un plein succès. Tous ces artistes improvisés se sont surpassés, et méritent les plus chaudes félicitations.

Nous apprenons que notre sympathique commandant d'armes, le capitaine du génie Dumont, est nommé professeur adjoint des sciences appliquées à l'école de Fontainebleau. Nous ne laisserons pas partir M. Dumont sans lui exprimer les regrets que causera son départ à tous ses amis, tout en le félicitant du poste de choix pour lequel il vient d'être désigné.

Contravention. — La gendarmerie a dressé procès-verbal contre les nommés C. D. et M., pour tapage nocturne.

SORÈDE. — *L'Indépendant* sera mis en vente chez M. Jean Guimezanes-Maniel, notre dépositaire.

SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES.

L'Indépendant est en vente tous les jours, chez Mme Montela, aubergiste, à Saint-Génis-des-Fontaines.

CAISSE D'ÉPARGNE DE RIVESALTES

Séance du 17 février 1895.

Versements de 20 déposants dont 2 nouveau..... 5.128

Remboursements à 15 déposants dont 1 pour solde.... 2.047 32

Excédants versements..... 3.080 68

L'administrateur de service, ALBY Philippe.

Boîte à raison.

S'il n'est pas de serpent ni de monstre éditeur, Qui, par l'art imite, ne puisse plaisir aux yeux, Il n'est point de figure, où-t-elle la juissance, Qu'un lavage au Congo ne change et ne embellisse.

Louis Givet, au savonier Victor Vaissier.

Bulletin Télégraphique.

Paris, 20 février.

Conseil des ministres.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Il a été décidé que, dans le cas où des primes à l'exportation des sucre seraient votées par le Parlement allemand, des mesures seraient immédiatement prises en France pour détruire l'effet de ces primes sur notre marché.

Le ministre de la guerre a fait savoir qu'à la suite de la séance de la Chambre d'hier, le général Negrer, inspecteur d'armée, avait été chargé de se rendre sans retard à Lyon, pour procéder à une

enquête sur les faits signalés par les auteurs de l'interpellation.

M. Poincaré, indisposé, n'assistait pas à ce Conseil.

Sur la proposition du ministre des finances et du ministre de l'intérieur, le Conseil a approuvé l'idée de faire à Lyon une expérience de suppression ou de transformation des octrois

MAIRIE DE PERPIGNAN
AFFICHE UNIQUE

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
en 2 lots :

De 28 platanes plantés sur le chemin de grande communication n° 11, de Salses à Laroque, embranchement de Perpignan à la mer (partie comprise entre le pont sur le Ruisseau de l'Escurridou et le rond-point Bonzoms, territoire de Perpignan).

Le 1^{er} lot comprend les plantes du n° 1 au numéro 4; Mise à prix 210 fr.

Le 2^e lot, les plantes du n° 15 au n° 28;

Mise à prix 210 fr.

La vente aura lieu le dimanche 24 février 1895, à dix heures du matin, dans une salle de l'Hôtel de la Mairie de Perpignan. Le cahier des charges relatif à cette vente est déposé au bureau de M. l'Architecte de la ville, ou l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, dimanches et jours de fête exceptés, de dix heures du matin à midi et de deux à quatre heures du soir.

Perpignan, le 14 février 1895.
Le Maire,
EUGÈNE BARDOU.

SYNDICAT D'ENDIGUEMENT
du BOULÉS et du GIMENEIL

RÉGULARISATION DU LIT
et réfection des rives
du Boulès.

ADJUDICATION
des TRAVAUX

Montant des travaux consistant en déblais, perris et épis avec clayonnages 8.496 81
Somme à valoir 4.003 19

Total 9.500 "

Cautionnement 330 "

Le Directeur du syndicat informe le public que cette adjudication aura lieu, suivant les formes ordinaires, le dimanche, 3 mars 1895, à deux heures du soir, à la mairie d'Illa-sur-Têt, où sont déposées les pièces du projet.

OBSERVATION — Les frais d'affiches et de publication seront payés par l'entrepreneur immédiatement après l'adjudication.

Le Directeur du Syndicat,
DOMENACH Joseph.

HOSPICES CIVILS
de Perpignan.

A LOUER
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
pour 6 ou 9 ans, à compter
du 16 mars 1895 :

Une grande maison, dite maison Delfau sise à Perpignan, rue des Marchands, n° 4, composée de cave, rez de chaussée et trois étages.

L'adjudication du bail de la dite maison sera consentie par MM. les membres de la commission administrative des hospices civils de Perpignan, ou l'un deux délégués, en présence de M. le receveur de ces établissements, le lundi 25 février 1895, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôpital St-Jean, aux enchères publiques qui seront reçues par M^e Ed. Afré et Jean Parès, notaires à Perpignan, en l'étude desquels les prétendants pourront prendre connaissance du cahier des charges.

L'administration des Hospices consentira des réparations dont le chiffre sera fixé le jour de l'adjudication.

PROCÈS
près les tribunaux civils et de commerce.

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

S^ad. à M. AUZEIL Jean, faubourg St-Martin, Perpignan.

ON TROUVERA
à la BUVETTE de la ROUTE de THUIR, chez M. Martin CURTOUS, grande quantité de tuteurs en bois de châtaignier et buis, pour jeunes vignes.

Prix très modérés.



AVIS
M. LÉON DANOS

marchand de chevaux, prévient ses nombreuses connaissances qu'il arrivera du 1^{er} au 5 mars avec 40 CHEVAUX venant de Normandie et de Bretagne.

AUX GOURMETS

A. BORIES

Rue Mirabeau, 10, Perpignan.

Assortiment très varié de pâtés de toute espèce,

Tels que : Terrines de foie gras truffées, depuis 0 fr. 60, galantine de volaille truffée, hure à la pistache, pieds farcis truffés, pâtés croute à 0 fr. 30.

Saucisson d'Arles et de Lyon.

DÉPOT DE TRUFFES DE PÉRIGORD

Spécialité de Beurre surfin, Fromages de Brie, Camembert, Petits Suisses, etc., Conserveries alimentaires des premières marques.

Biscuits pour desserts assortis.

A l'occasion du bal du Jeudi-Gras, le magasin sera ouvert jusqu'à la pause.

COSTUMES DE BAL

GRAND ASSORTIMENT DE TRAVESTITISSEMENTS TRÈS FRAIS
POUR BALS, MASCARADES ET CAVALCADES

Loués à des prix très modérés.

27, Rue de l'Argenterie (à côté de la pharmacie Puig-Ametller), PERPIGNAN

Grand choix de Dominos velours et satin.

ON FAIT DES COSTUMES SUR COMMANDE

A LA RENOMMÉE DES PATES GLACÉES
ÉPICERIE PARISIENNE

Maison FRÉDÉRIC BACHÈS
Place Rigaud, 1, et rue Halle-au-Bé, 7, Perpignan.

DIMANCHE ET JOURS SUIVANTS

GRANDE EXPOSITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Tels que vermicelles, nouilles, lasagnes, tagliarini, macaronis, escargots rayés et unis, canelons, coquillages, dents d'éléphant, oursin côte de Céleris, et un assortiment de pâtes variées en 25 modèles différents qui seront vendus vu leur qualité extra, à un très bas prix.

Spécialité de la maison : Dragées, fondants, chocolats crème et pralines pour mariages et baptêmes.

FOURRAGES - FOINS - PAILLES
EN BALLES PRESSÉES

Avoines, Maïs, Caroubes, Son, Repasses, etc.

JOSEPH SOUCAS & FILS

Route d'Espagne, en face du cimetière Saint-Martin,

PERPIGNAN

ENTREPÔT DE SOUFRES PREMIÈRE QUALITÉ
de la maison Léonce VÉZIAN,

A des prix défiant toute concurrence.

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La Peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur.

Dépôt : Toutes Pharmacies.

A VENDRE

1^e Linzette 1^e qualité ;
Stock de bonne paille à 4 fr. les 100 kilos.

S^ad. à M. Maldès frères, mas Ballard, à Toulouse.

BOULANGERIE A LOUER

A TORREILLES
S^ad. à M. GINESTE, à Torreilles, ou à M. MALTRÉ, Emile, à Sigean (Aude).

A LOUER

Maison de campagne avec jardin, d'une superficie de 450 mètres carrés, à dix minutes de la ville.

S^ad. à M. SARDÀ, entrepreneur, en face du Collège, à Baixas.

A VENDRE

Racines et boutures, tels que : Riparia Glorie de Montpellier, Rupestris du Loi et Martin, et Solonis.

Authenticité garantie.

S^ad. à M. Paul VINCENT, pépiniériste à Néfach (Pyr. Or.).

A AFFERMER

PROPRIÉTÉ de 20 hectares, située à Laroque-des-Albères, composée de champs, oliveraies, bois, jardins, locaux d'exploitation et 5 hectares de vignes en rapport.

Tres propice pour l'élevage du bétail.

S^adresser à M. ROCARIES, à Baixas.

Cie Coloniale

CHOCOLATS



QUALITÉ SUPÉRIEURE

THÉ Composée exclusivement des meilleures sortes de Thés noirs de Chine

La Boîte grand modèle (environ) 6 fr. — Petit modèle (environ) 3 fr.

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris
DANS TOUTES LES VILLES, CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERCANTS

On DEMANDE

un régisseur connaissant bien la culture de la vigne. S^ad. à M. Paul REIG, propriétaire à Port-Vendres.

UN JEUNE HOMME

35 ans, physique agréable, ayant petite position, épouserait demoiselle ou veuve sans enfants de 25 à 40 ans, ayant situation. Pas exigeant. Pressé.

Ecrire : M. BERTRANT, poste restante, Thuir.

ON EST ACHETEUR

d'un kiosque d'occasion, fer ou bois, de 2 à 3 m. de large.

S^ad. à M. COSTE, bois, Elné.

CAFÉ DE LA GARE

A LOUER

à Palau-del-Vidre.

Bonne clientèle. Très belle situation.

S^adresser chez M. OLIBO, camionneur, route de Prades, Perpignan.

A LOUER

Beau logement avec eau, 1^{er} étage, composé de 7 pièces, rue Vallette (Gare). S^ad. chez M. MARCEROU, vins.

A AFFERMER

Les moulinas de Saint-Félix-d'Avall. S^adresser à M^e GRAVAS, notaire à Millas.

A LOUER

AUX QUATRE-CAZALS : Grands et petits appartements, magasins, jardins potagers et jardins d'agrément. S^adresser sur les lieux, au propriétaire.

A VENDRE

Pêchers 1^{er} choix. S^ad. à M. COUSTEAU, avenue de la Gare, 7, Perpignan.

A VENDRE

Belles boutures Riparia, pour pépinières, à 5 fr. le mille. S^ad. à M. Joseph GRABAS, propriétaire à Saint-Félix-d'Amont.

MAISON A VENDRE

Bonne occasion. S^ad. place St-Joseph, 5 bis.

A VENDRE

1^{er} MADRIERS en peuplier blanc de Hollande, de très belle qualité, 10 mètres cubes environ, de 5m à 6m 70 de long, 0m 40 à 0m 65 de large et 0m 09 d'épaisseur ; 2^o 15 à 20 mètres cubes de MADRIERS de platane très sec, de toute dimension.

S^ad. à M. OURADOU, marchand de bois, à Perpignan.

A VENDRE OU A LOUER

Une maison avec épicerie-mercerie, à Pézilla-de-la-Rivière. S^ad. au bureau du journal.

A VENDRE

Foin et paille première qualité, chez M. BORY Pierre, à Bages.

A CÉDER DE SUITE

pour cause de santé : Un café situé dans une grande ville du Midi et possédant une forte clientèle. Facilités pour le paiement. S^ad. au bureau du journal.

A VENDRE

Un four à chaux avec belle carrière attenant, dans un bon centre. S^ad. au bureau du journal.

A VENDRE

Bon marché : Comptoirs, rayonnages, poële, cheminée, chaises, boîtes et agencements divers du magasin de M. Alfred MILHAUD.

S^ad. rue St-Dominique, 17.

A VENDRE

Racines greffées, Cariñan, Grenache, premier choix.

Greffés asperges extra. S^adresser à M. BILLÉS-ASTOR, propriétaire à Pézilla-la-Rivière.